

**Quinzième Conférence annuelle  
des Hautes Parties contractantes au Protocole II  
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction  
ou la limitation de l'emploi de certaines armes  
classiques qui peuvent être considérées comme  
produisant des effets traumatiques excessifs  
ou comme frappant sans discrimination**

17 juin 2016  
Français  
Original : anglais

Genève, 30 août 2016

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire

### Document soumis par le Président désigné

1. Ouverture de la Conférence.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Conférence et des autres membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Nomination du Secrétaire général de la Conférence.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Conférence.
7. Échange de vues général.
8. Examen du fonctionnement et de l'état du Protocole.
9. Examen des questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié, et de l'évolution des technologies, aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination.
10. Dispositifs explosifs improvisés (DEI).
11. Préparatifs de la cinquième Conférence d'examen.
12. Rapports de tous organes subsidiaires.
13. Adoption des coûts estimatifs pour 2017.
14. Questions diverses.
15. Examen et adoption du document final.

GE.16-10169 (F) 200616 200616



\* 1 6 1 0 1 6 9 \*

Merci de recycler

